COMITÉ SYNDICAL – SÉANCE DU 10 MARS 2026
PROCÈS-VERBAL

Le 10 mars 2026 à 17 heures 00, le Comité Syndical du SIVU du Pôle festif du Fay s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds, sous la Présidence de Monsieur Marc CHAVANNE.

Date de convocation : 26 février 2026

Nombre de membres en exercice : 10

Titulaires présents : Marc CHAVANNE – Denis DEVUN – Christian BERGEON **–** Roger ABRAS – Delphine MONIER – Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN – Alain SARTRE – Olivier VILLETELLE – Mireille GILBERTAS

Suppléants présents : Anne GARZENA – Nadine SAURA – Christophe FARA

Secrétaire de séance : Olivier VILLETELLE

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Olivier VILLETELLE, désigné secrétaire de séance, procède à l'appel des présents.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2026 est approuvé à l'unanimité des suffrages.

3. FINANCES – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2025

L'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique, l'assemblée délibérante peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif.

Au vu de la présentation du compte financier unique prévisionnel, les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-133 934,99 €		-13 090,57 €	1 000 000,00 € -345 000,00 €	655 000,00 €	507 974,44 €
FONCTIONNEMENT			37 561,41 €			37 561,41 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	545 535,85 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	37 561,41 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2025 A REPRENDRE (LIGNE 001) 147 025,56 €

Il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats du compte financier unique de l'exercice 2025 comme suit :

- au compte D001 : 147 025,56 €
- au compte 1068 : 0,00 €
- au compte R002 : 37 561,41 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'affecter les résultats du compte financier unique 2025, comme énoncé ci-dessus.

4. FINANCES – PARTICIPATION DES COMMUNES POUR 2026

M. le Président expose qu'il convient de définir les modalités de versement des participations financières de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds et de la commune de Sorbiers au SIVU du Pôle festif du Fay.

Le besoin de financement pour l'exercice 2026 s'élève actuellement à 210 000 euros.

La participation des communes est fixée à 50 % pour chacune des collectivités, soit 105 000 euros.

Cette participation sera appelée au cours du premier semestre 2026.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver la participation des communes telle que définie ci dessus.

5. FINANCES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le comité syndical est invité à approuver le budget primitif 2026.

		BP 2026	
		DEPENSES	RECETTES
resultat année n	Fonctionnement	854 135,03 €	816 573,62 €
	Investissement	2 376 326,72 €	1 868 352,28 €
Report année n-1	Fonctionnement		37 561,41 €
	Investissement	147 025,56 €	
TOTAL		**3 377 487,31 €**	**2 722 487,31 €**
SOLDE D'EXECUTION		**-655 000 €**	

		DEPENSES	RECETTES
Rar année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement		
	Investissement	345 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL		**345 000,00 €**	**1 000 000,00 €**

		DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	854 135,03 €	854 135,03 €
	Investissement	2 868 352,28 €	2 868 352,28 €
TOTAL		**3 722 487,31 €**	**3 722 487,31 €**
SOLDE BUDGETAIRE		**0 €**	

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'adopter le budget primitif 2026 qui lui est proposé, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement, équilibré conformément à la vue d'ensemble annexée ci-dessus
- de donner au Président, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- d'autoriser le Président, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- d'autoriser le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Date du prochain comité syndical : Mardi 14 avril 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 18h00.

Le Président,

Marc CHAVANNE

Le secrétaire de séance

Olivier VILLETELLE